

OPÉRATION NATIONALE D'ABANDON D'ARMES TROUVÉES OU HÉRITÉES

DU 25 NOVEMBRE AU 2 DÉCEMBRE



VOUS NE SAVEZ PAS QUOI EN FAIRE ?
ON LES RÉCUPÈRE !
VOUS SOUHAITEZ LES CONSERVER ?
VENEZ LES DÉCLARER !



Vous voulez abandonner une arme ?

Rendez-vous dans l'un des sites de collecte des armes. Il y en a forcément un près de chez vous.

Cette opération vous permet d'abandonner votre arme sans formalité administrative et gratuitement.

ATTENTION

• **L'opération ne concerne pas les objets dangereux** : munitions de guerre (obus, grenades), explosifs, munitions de calibre égal ou supérieur à 20 mm.

• **Si vous ne disposez pas de véhicule personnel ou que vous êtes à mobilité réduite, ne prenez pas les transports en commun !**

Contactez la préfecture de la Charente-Maritime pour organiser un enlèvement sécurisé :

- par téléphone : 07 87 92 87 47 ;
- par mail : pref-17-sia@charente-maritime.gouv.fr

Vous souhaitez conserver une arme héritée ou trouvée ?

Rendez-vous dans l'un des sites de collecte des armes. Des agents de votre préfecture vous accueilleront pour vous aider dans votre démarche de déclaration de votre arme.

Vous pouvez également créer un compte dans le Système d'Information sur les Armes (SIA) depuis chez vous, sur le site sia.interieur.gouv.fr

ATTENTION

• **Ne vous présentez pas avec votre arme !**

• **Apportez des photos** permettant de visualiser l'arme dans son ensemble et ses différents marquages en gros plan (numéro de série, marque, modèle, calibre, etc.).

• **Mesurez la longueur totale de l'arme et celle du canon.**

Plus d'informations sur interieur.gouv.fr/armes



RENDEZ-VOUS DANS LES SITES DE COLLECTE D'ARMES DANS LE DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME DE 9H À 17H

Brigade de gendarmerie de Jonzac

16 boulevard René Gautret
17500 Jonzac

Commissariat de police de Rochefort

42 rue Jean-Jaurès
17300 Rochefort-sur-Mer

Brigade de gendarmerie de Saint-Jean-d'Angély

60 rue de Dampierre
17400 Saint-Jean-d'Angély

